

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Présences

À une séance spéciale du budget du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 7 décembre 2020, à compter de 19h30, forment quorum et siègent à huis clos sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers : Yvan Côté, Louis St-Germain, Éric Tessier, Jacques Mondou, Jean Beaubien et M. Claude Villiard.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2020-12-125

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Jean Beaubien, appuyé par le conseiller, M. Claude Villiard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Séance à huis clos
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-126

2. Tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux dont la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les

officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : « Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-127

4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021

Conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations et la période de questions de cette séance portent exclusivement sur le budget ;

Monsieur le maire Georges-Henri Parenteau procède à la présentation des prévisions budgétaires 2021 :

Les charges prévues pour l'année 2021 sont les suivantes :

• Conseil	36 753 \$
• Administration	232 607 \$
• Quote-part M.R.C. Pierre-de Saurel	34 432 \$
• Évaluations municipales	7 023 \$
• Dépenses diverses	16 000 \$
• Sécurité publique	76 822 \$
• Voirie et urbanisme	43 015 \$
• Entretien municipal	217 543 \$
• Réseau d'aqueduc	55 446 \$
• Hygiène du milieu	20 811 \$
• Santé	2 000 \$
• Loisirs et Culture	23 975 \$

Les revenus prévus pour l'année 2021 sont les suivants :

• Taxes générales	242 808 \$
• Taxes de la Sûreté du Québec	42 284 \$
• Taxes de la voirie municipale	43 015 \$
• Hygiène du milieu	124 046 \$
• Administration et autres revenus	6 120 \$
• Loisirs et Culture	8 000 \$
• Imposition des droits	3 300 \$
• Revenus de transferts	297 034 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Louis St-Germain, appuyé par le conseiller M. Claude Villiard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de St-Gérard-Majella adopte les prévisions budgétaires l'exercice financier de l'année 2021 lesquelles totalisent des revenus de 766 607\$ et des dépenses sans amortissement de 766 607\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-128

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT que selon l'article 953.1 du Code municipal, la municipalité doit adopter un programme des immobilisations pour trois exercices subséquents ;

CONSIDÉRANT que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit faire la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Yvan Côté, appuyé par le conseiller M. Jean Beaubien et résolu que le Conseil de la Municipalité St-Gérard-Majella adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 suivants :

2021

Équipement informatique :	Enseigne lumineuse : 15 000 \$
Réseau routier :	Asphaltage : 150 000 \$
	Marquage des lignes : 6 000 \$
Éclairage :	Ajout d'une lumière de rue : 3000 \$

2022

Réseau routier :	Asphaltage : 50 000 \$
------------------	------------------------

2023

Aqueduc :	Bouclage du réseau d'aqueduc :50 000 \$
-----------	---

Adoptée à l'unanimité des membres présents

5. Période de questions

Aucune question

2020-12-129

6. Levée de la séance

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par le conseiller, M. Jacques Mondou, appuyé par le conseiller, M. Claude Villiard et résolu que la séance spéciale soit levée à 19h45.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1).

M. Georges-Henri Parenteau, maire

Anny Boisjoli directrice générale
Secrétaire-trésorière